



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

tabagisme

Question écrite n° 15874

## Texte de la question

M. Léonce Deprez demande à M. le secrétaire d'Etat à la santé s'il est envisagé, par ses soins, d'informer la représentation nationale des principales conclusions du rapport de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) relatif aux dysfonctionnements du Comité national contre le tabagisme, qui a fait l'objet de diverses informations dans la presse.

## Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'Etat à la santé a été attirée par l'honorable parlementaire sur l'association Comité national contre le tabagisme. Une enquête menée par l'inspection générale des affaires sociales révèle en effet un certain nombre de dysfonctionnements dans la gestion de cette association. Le relevé de ces constatations met l'accent sur les irrégularités commises par l'ancien directeur. Suite à ces constats, le secrétaire d'Etat à la santé a décidé de porter plainte contre le directeur. En revanche, l'intérêt des missions du comité national contre le tabagisme et l'efficacité de son action ne sont pas remis en cause par les inspecteurs de l'IGAS. Afin de permettre à l'association de poursuivre son action sur des bases saines, le secrétaire d'Etat à la santé a incité le CNCT à procéder au renouvellement de ses instances dirigeantes. Ce n'est qu'à l'issue de cette phase que sera appréciée l'opportunité et les conditions d'un soutien au Comité national contre le tabagisme.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 15874

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** santé

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 juin 1998, page 3361

**Réponse publiée le :** 9 novembre 1998, page 6196